

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 322

Artikel: La myopie du capitalisme régional suisse ou la fatalité des concentrations industrielles
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028674>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La myopie du capitalisme régional suisse ou la fatalité des concentrations industrielles

La région Centre-Jura, qui regroupe les Montagnes neuchâtelaises, les Franches-Montagnes et le Haut Vallon de St-Imier, a atteint, grâce à l'horlogerie notamment, un niveau de développement important qui apparaissait enviable. Mais depuis plusieurs années, la détérioration se fait jour : le secteur secondaire régional connaît une diminution du nombre d'emplois, diminution qui s'accompagne d'une baisse du niveau général de qualification et d'une évolution peu favorable des salaires. Faute d'emplois attrac-

tifs, la main-d'œuvre suisse émigre. Elle est remplacée par les travailleurs étrangers. Ce constat, résumé de l'étude consacrée à la région Centre-Jura et dont les résultats viennent d'être rendus publics, peut être étendu à l'ensemble de la chaîne du Jura (DP No 314). En clair, et en termes moins économiques et plus politiques, cette partie du pays est victime de la myopie du capitalisme régional d'abord et de la logique du capitalisme suisse et international suisse.

La myopie du capitalisme régional d'abord. Pendant ses années fastes, l'horlogerie a joué à la cigale plus qu'à la fourmi. L'absence de concurrence étrangère, le statut horloger, le malthusianisme de certains entrepreneurs régionaux (opposés à toute nouvelle implantation industrielle) sont autant d'éléments qui ont servi d'oreiller de paresse à l'industrie horlogère. Sans doute, les salaires étaient-ils, en termes relatifs, élevés, mais les patrons ont littéralement « pompé » ces régions horlogères du Jura. Pas seulement sur le plan humain et financier, mais également au niveau de l'image de marque et de la tradition industrielle. Et maintenant, ils la désertent...

Le réveil s'est manifesté avec l'apparition de la concurrence étrangère. Ce furent alors, et ce sont encore les fusions, les concentrations, sans oublier d'ailleurs les contractions relatives de salaires. Les preuves : alors que l'horlogerie se plaçait au deuxième rang des branches suisses pour les rémunérations en 1965, elle se trouve dans les derniers rangs en 1973. De 1969 à 1973, l'horlogerie a enregistré les taux d'accroissement des salaires les plus faibles de toutes les industries suisses (« Vie économique », mai 1974, No 5, statistiques remplies par les entreprises elles-mêmes).

En fait, ce phénomène de restructuration de l'hor-

logerie s'opère principalement en dehors des régions jurassiennes et souvent à leur détriment. Les centres de décision se situent de plus en plus à l'extérieur. Les initiatives tendant à l'extension des établissements existants, tendant à la création de nouvelles activités ou de produits nouveaux sont prises alors par des groupes extra-régionaux et ceux-ci ne considèrent ces régions qu'en fonction du potentiel de production résumé dans leur longue tradition industrielle et horlogère.

Cette restructuration s'inscrit dans le cadre de l'évolution du capitalisme suisse et étranger qui exige une concentration croissante des activités, aussi bien sur le plan technique, financier que géographique. En Suisse, le pouvoir économique ne cesse de se concentrer dans les zones et axes déjà développés, transformant les autres parties du pays en succursales ou ateliers de sous-traitance. Ce phénomène a déjà été mis en évidence dans l'étude que le prof. Gaudard a consacré aux disparités économiques régionales en Suisse en 1973. L'analyse, menée au niveau cantonal, concluait à un accroissement de l'inégalité du poids économique global des cantons. Sur une base régionale, Centre-Jura confirme bien ce processus.

Le processus est d'ailleurs accentué par une évolution de l'économie suisse vers une économie de

services. De 38 % en 1960, le tertiaire passe à 44 % de la population active en 1970. En Suisse, c'est-à-dire essentiellement à Zurich, Bâle et Genève, on s'occupe de recherche, de management, de commercialisation alors que les activités de production ne cessent de perdre de l'importance. Celles-ci s'effectuent de plus en plus à l'étranger où les coûts et les conditions de production, en particulier de main-d'œuvre, sont nettement plus avantageux. N'est-il pas révélateur que, au moment de la fermeture de la GM à Bienne, la grande firme américaine annonçait l'installation d'une chaîne de montage en Iran ! Il est évident que les régions à vocation industrielle ou retardées de Suisse sont les victimes directes de ce transfert d'activités de production.

Analyse simpliste ? Schématique, sans doute, mais elle ne trahit pas la réalité. Des solutions ?

Il appartient d'abord à la gauche, et à ses économistes, d'analyser et de mettre en lumière ces phénomènes de concentration. La perception de ces derniers sous un angle régional est nouvelle. Une analyse précise des mécanismes et des conséquences néfastes qui en découlent est nécessaire à l'action politique. Or ce travail fait encore défaut. Au niveau de l'action immédiate, deux volets :

— préconiser une politique globale de développement économique concernant l'ensemble des régions du pays et non plus, comme c'est le cas actuellement, une politique limitée aux secteurs et aux régions retardés du pays;

— donner un contenu concret aux déclarations de principes énoncées dans les textes fédéraux relatifs à ces problèmes (CK-73, aménagement du territoire, politique des transports, etc.). Les investissements de la Confédération sont encore pour l'essentiel orientés en fonction des intérêts des régions développées du pays. Un seul exemple récent : les Jurassiens, pour qui la ligne Bâle-Delémont est vitale, ne viennent-ils pas d'apprendre par le dernier rapport de gestion des CFF que cette voie ne subira aucune amélioration sensible d'ici 1985 ! Or d'ici là, les grands axes ferroviaires seront inscrits dans la réalité...

Mais de tels moyens sont insuffisants, car ils n'ont qu'une action indirecte sur le cours de l'économie. Dans une société industrielle moderne, les phénomènes de restructuration, avec toutes leurs incidences au niveau de l'entreprise, du travailleur et des régions concernées sont inévitables. Ils sont même une condition du progrès économique. Ils s'opèrent actuellement de façon anarchique au profit du patronat et généralement au détriment des travailleurs et des pouvoirs publics. Il n'est pas erroné de parler, comme nous l'avons souvent fait dans ces colonnes, dans ces cas de privatisation des profits et de socialisation des charges et des pertes.

Aussi ces phénomènes de restructuration doivent-ils être, autant que possible, prévus et maîtrisés. Dans ce sens, deux moyens d'action peuvent être envisagés à plus long terme :

POINT DE REPÈRE

Dialectique patronale

Le diagnostic posé sur le capitalisme régional dans notre pays à travers l'exemple jurassien révèle à l'évidence les faiblesses de notre système économique tout entier. On vient de voir quels seraient à notre avis les premiers remèdes envisageables à moyen terme. Force est de se rendre compte que le patronat helvétique est en passe d'imposer, avec le concours d'une droite parlementaire docile, des « solutions » qui, on s'en doute, vont dans un sens bien différent... Le raisonnement patronal, répercuté ces derniers temps en mille occasions diverses, conférences de presse, interviews ou autres bilans d'entreprises, tient en un certain nombre de propositions que le récent « rapport d'activité pour l'année 1974 » de l'Union centrale des associations patronales, résume à la manière d'un modèle caricatural.

A démontrer donc : les revendications, salariales notamment, des travailleurs sont non seulement à l'origine de la crise actuelle, mais surtout se révè-

— la mise sur pied d'une planification incitatrice. Elaborée en s'inspirant des recherches menées par exemple dans cette direction en France, c'est-à-dire fixant les grandes orientations par branche et région, cette planification serait incitatrice — et non indicative — en ce sens qu'elle comprendrait les moyens qui permettent aux pouvoirs publics d'orienter et de stimuler l'économie (politique du crédit, du sol, des transports, du logement, péréquation des coûts sociaux et des bénéfices sociaux au moyen d'impôts de transfert, etc.); — l'institution d'un conseil économique et social, doté de véritables pouvoirs et responsable en premier lieu de l'élaboration de cette planification, qui pourrait être décentralisée.

Centre-Jura, événement régional ? Peut-être pour ceux qui le vivent. Mais bien plus, c'est la dimension régionale de l'évolution du capitalisme suisse.

lent être les principaux obstacles à une « stabilisation » nouvelle ; les travailleurs doivent donc supporter en priorité les « frais » de la crise.

On commence par une déclaration de principe : « L'objectif principal de la politique patronale doit être le maintien de la capacité de concurrence de l'économie à l'intérieur du pays comme à l'étranger. Car c'est seulement avec une économie concurrentielle qu'il sera possible d'assurer un niveau de l'emploi convenable et équitable. La capacité de concurrence implique de meilleurs produits ou des prix plus avantageux. »

Cet « objectif principal » se révèle difficile à atteindre, pas besoin de chercher bien loin les coupables ! « L'obligation pour l'entrepreneur de payer des salaires plus élevés, de prendre en compte des charges sociales supplémentaires, de verser des dédommagements particuliers à des chômeurs partiels ou complets, de maintenir en activité certaines catégories de travailleurs indépendamment de leurs prestations, tout cela augmente les coûts, compromet donc la capacité de concurrence et, par voie de conséquence, l'emploi. »

Le remède est donc là à portée de main ! C'est le

démantèlement de l'Etat social prôné par la droite au Parlement (offensive contre l'AVS, l'assurance-maladie, la compensation du renchérissement), cette fois vu dans la pratique quotidienne de l'entreprise : « Pour la sécurité de l'emploi, le patronat devra multiplier encore les efforts tendant à réduire les coûts, même si cela devait se faire au prix d'une certaine dureté. L'allègement des conséquences sociales dues à des ruptures d'activité ne doit pas vider les entreprises de leur substance économique, ce qui compromettrait leur existence et les possibilités futures d'emploi qui lui sont indissolublement liées. »

Et pour la bonne bouche on démontre au paragraphe suivant que c'est au nom de la sécurité de l'emploi que le pouvoir d'achat du travailleur doit être limité : « A cet égard, il n'existe aucune contradiction entre le postulat de la sécurité de l'emploi et celui de la lutte contre le renchérissement. C'est notamment avec un taux d'inflation moins élevé par rapport à ceux de l'étranger que l'on pourra éloigner les dangers qui pèsent sur la capacité concurrentielle de l'économie suisse à l'intérieur du pays. Si l'on relançait la spirale salaires-prix en Suisse par un accroissement massif de la circulation monétaire ou par d'autres mesures relevant de la politique de l'emploi, il en résulterait une nouvelle détérioration de la capacité concurrentielle de l'économie suisse, ce qui, en définitive, ne pourrait qu'exercer des effets négatifs sur l'emploi. Politique de l'emploi et lutte contre le renchérissement ne sont donc pas les deux membres d'une alternative, mais bien des buts qu'il s'agit de poursuivre simultanément. »

Lors d'un discours ultérieur devant l'assemblée des délégués de l'Union centrale des associations patronales, le 28 mai dernier, le président de ladite Union, Fritz Halm, franchissait un pas de plus et engageait la Confédération à cautionner en quelque sorte cette brillante dialectique : pour éviter une profonde disparité entre l'évolution des salaires de l'économie privée et celle du secteur public, ce dernier doit se mettre au pas de celle-là ! Et le tour est joué.